

Règlement Technique 2023

2.1 Mini-Rookie & Mini

2.1.1 Moteur, accessoires et équipements

Le texte ci-dessous

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Seule exception : Le pare-chaîne en aluminium peut être modifié sans toutefois nuire à la sécurité pour permettre le démontage de la chaîne facilement

Est remplacé par :

Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sont autorisés.

Exceptions :

- 1 - Le pare-chaîne en aluminium peut être modifié sans toutefois nuire à la sécurité pour permettre le démontage de la chaîne facilement
- 2 - Le raccord d'échappement Mini-Rookie (Fiche Constructeur n°399)
(Voir paragraphe Raccord d'échappement)

Le texte ci-dessous

Mini-Rookie : Le raccord d'échappement **avec restricteur intégré de Ø 18.30 mm maximum**, d'origine IAME sans aucun ajout ni retrait de matière à angle vif, non chanfreiné, sans polissage ni peinture ni chromage est le seul autorisé (Fiche Constructeur N°399)
Son étanchéité doit être assurée et peut être contrôlée.

Est remplacé par :

Mini-Rookie :

Le raccord d'échappement d'origine IAME avec restricteur intégré de \varnothing 18.30 mm maximum, à angle vif, non chanfreiné, sans polissage ni peinture ni traitement est le seul autorisé.

(Fiche Constructeur N°399)

Son étanchéité doit être assurée et peut être contrôlée.

La restriction mesurant **Maximum** diamètre 18.30 mm doit être cylindrique sur toute sa longueur (voir fiche technique) Il est **UNIQUEMENT** toléré d'ajuster cette dimension pour que la forme d'origine soit conservée et que cette partie reste parfaitement cylindrique (Elle ne doit en aucun cas être conique ou ovale)

AUCUNE AUTRE modification des parties internes et externes du raccord d'échappement ne sont autorisés

PLOMBAGE RACCORD D'ÉCHAPPEMENT ET ÉCHAPPEMENT :

L'utilisation des nouveaux écrous IAME prévus pour le plombage des raccords d'échappement ainsi que l'utilisation des nouveaux ressorts est autorisée.

Ceux-ci pourront être imposés à tout moment sans préavis par le contrôle technique à partir des essais libres de la journée de course.

Le raccord pourra être plombé à tout moment du meeting (avec ou sans le pot d'échappement) et pour quelque durée que ce soit, à partir des essais libres de la journée de course.

Les pilotes doivent obligatoirement utiliser un matériel conforme à la réglementation à tout moment.

A partir des essais qualificatifs, les pilotes doivent se présenter à l'entrée du parc assistance départ avec l'échappement déconnecté du raccord afin de pouvoir procéder à un pré-contrôle de ce raccord d'échappement.

Le contrôle technique peut imposer à tout moment et à quelque pilote Mini-Rookie que ce soit l'utilisation d'un raccord d'échappement tiré au sort dans un lot mis à disposition par IAME-Belgium. Cette disposition est applicable à tout moment de la journée de course, débutant par la première séance d'essais libres et se terminant à l'issue de la finale. Toute modification de la bride mise à disposition entraînera la disqualification du pilote concerné pour l'entièreté du championnat 2023.

Visa RACB Sport : T01-ISBNL/B23-Add5 (10/08/2023)

